

L'antenne de la discorde

Un collectif s'est monté spontanément



L'antenne de la discorde

La vie tranquille des Simorrains va-t-elle être bouleversée par l'arrivée d'une antenne installée par Free Mobile sur la commune ?

À la vue de ce panneau sur une parcelle du domaine public, Jean Fontaine a réagi à la lecture du permis de construire et de la nature des travaux. Les réactions se sont alors enchaînées. La réunion du conseil municipal qui avait validé la déclaration préalable de travaux, n'avait attiré aucun Simorrain. Par contre, la dernière réunion a vu une affluence jamais égalée ; un public d'une quarantaine de personnes, selon le collectif.



Le collectif, à l'heure actuelle, regroupant déjà une dizaine de personnes, a alors décidé d'organiser dans l'urgence une réunion pour réveiller les consciences.

Free Mobile, pour pouvoir continuer à servir ses abonnés, se doit d'avoir son propre réseau et ses propres antennes, sinon plus de connexion possible pour ses clients. Le pourcentage d'abonnés Free sur l'ensemble de la population française est de 23 %. Ce taux, ramené à la population de la commune, s'élèverait à environ 160 abonnés qui pourraient être ainsi privés de connexion si ce pylône ne sortait pas de terre d'ici janvier 2020.

La décision d'André Laffont, maire de Simorre, a été prise dans cette optique, pour le bien du service public et pour la satisfaction des habitants. D'ailleurs, la commune de Simorre possède déjà, depuis une vingtaine d'années, une antenne Orange et une Bouygues, sans que cela ait soulevé de polémiques.

Le souci relatif à cette installation est la proximité de l'école mais le pylône sera édifié à 257 m de distance, bien plus que la limite légale de 100 m, et à 550 m du centre de village. Sa hauteur est de 35 m - alors que le clocher de la si remarquable église de Simorre atteint 29 m - parce qu'il est nécessaire de dépasser le faite des peupliers en bordure de Gimone qui feraient obstacle.

Les travaux devraient commencer en novembre pour que le réseau soit opérationnel en 2020 ; cette antenne en treillis, de couleur verte, va se fondre dans la nature, avec son socle arboré pour cacher sa base. Toutes les normes imposées ont été respectées, selon la mairie, ce qui semble écarter toute possibilité de recours.

Par ailleurs, pour rassurer la population, le maire va demander, à l'Association Nationale des Fréquences [1], une mesure des ondes électro-magnétiques avant l'implantation du pylône et il sera refait la même étude après. André Laffont insiste sur le fait que la légalité ayant été respectée, le collectif n'aurait aucun recours. Quant à lui, il n'a plus aucun pouvoir de décision maintenant, les travaux initiés par Free vont commencer aux alentours du 5 novembre pour que les utilisateurs, début 2020, puissent continuer à bénéficier des offres de l'opérateur.

Que vont pouvoir déclencher les participants à la réunion de samedi prochain ? Le conseil municipal ne sera pas officiellement représenté samedi 5 octobre, à 17 h 30 ; André Laffont confirme qu'il n'a aucune intention d'y assister.

Ce collectif créé spontanément et très rapidement, sera-t-il aussi efficace que les habitants d'Auradé, qui avait réussi, en novembre dernier, à surseoir à l'installation d'un équipement du même type ?



Les parcelles relevées sur le cadastre et concernées par le projet : AW 19, 20, 21, 22 ; à gauche, la localisation de l'école, mais aussi celle du stade communal qui jouxte les parcelles en cause.

[1] L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) est un établissement public administratif créé par la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, avec pour mission la gestion du spectre radioélectrique en France.

Elle a notamment pour mission, la gestion et le contrôle des réseaux radioélectriques indépendants.

SIMORRE

Installation d'une antenne relais à proximité de l'école et du village
« FREE MOBILE » de 35 m
(Hauteur d'un immeuble de 13 étages)

Réunion d'Information
Samedi 5 Octobre 17h30
Salle des Fêtes de Simorre

Suivie d'un apéritif